



Declaration d'inaptitude au travail

Par **sam44**, le **10/08/2014** à **16:20**

bonjour.rn je suis en arrêt maladie rn j'ai vu le médecin du travail qui m'a demandé de voir un médecin de la souffrance au travail. celui ci m'a dit qu'il ferait un courrier et de revoir le médecin du travail dès le lendemain de la fin de mon arrêt de travail. rn il me mettra en inaptitude totale à tous postes dans cette entreprise en une fois. (non professionnelle) rncela fera un peu moins de trois mois d'arrêt à la date du r vous rnrnsuis je tenu d'avertir mon employeur que j'ai pris un rendez vous de " reprise " (ou de pré reprise , je ne sais pas trop ?) auprès de la médecine du travail à la fin de mon arrêt et si oui par quel moyen ? rnrn puis je être en arrêt maladie le mois suivant le jour de déclaration de l'inaptitude ? rnrn quel sera l'impact si je ne me présente pas à l'entretien précédant le licenciement ? rnrn merci pour votre aide. alain

Par **moisse**, le **11/08/2014** à **09:09**

Bonjour,rn [citation] suis je tenu d'avertir mon employeur que j'ai pris un rendez vous de " reprise " (ou de pré reprise , je ne sais pas trop ?) auprès de la médecine du travail à la fin de mon arrêt et si oui par quel moyen ? rn [/citation] rn Oui, la pré-visite est une obligation avec un arrêt de 3 mois pour maladie, rn [citation] puis je être en arrêt maladie le mois suivant le jour de déclaration de l'inaptitude ? [/citation] rn C'est une pratique courante, mais contestable. rn [citation] quel sera l'impact si je ne me présente pas à l'entretien précédant le licenciement ? rn [/citation] rn Aucun sur la suite, mais c'est toujours une erreur que d'éluder ce genre d'entretien auquel un assistant est présent.

Par **sam44**, le **11/08/2014** à **11:45**

merci beaucoup pour votre réponse.